



**The Paramedic Association
of New Brunswick**

**L'Association des paramédics
du Nouveau-Brunswick**

**L'ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
RAPPORT ANNUEL**

2025

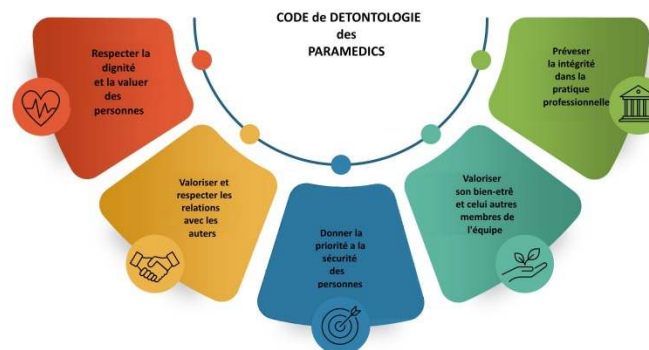
CONTENTS

Notre mission	1
Code de déontologie	2
Conseil d'administration	3
Message du président	4
Message du directeur général	5
Message des représentantes du public	7
États financiers	8
Rapports des Comités	13
Comités statutaires	13
Comités ad hoc	13
Comité de l'administration et des finances	14
Comité des relations publiques	15
Comité de discipline et de l'aptitude à exercer	16
Comité de la législation et des politiques	17
Comité des honneurs et prix	18
Récipiendaires 2025	19
Nous joindre	21

Établir et promouvoir les plus hautes normes éthiques, éducatives et cliniques pour tous les travailleurs paramédicaux.

RAPPORT ANNUEL 2025

CODE DE DÉONTOLOGIE



Respecter la dignité et la valeur des personnes

- Les paramédics adoptent une position éthique qui accorde la priorité à la personne et la respecte.
- Les paramédics encouragent l'autonomie et l'action des personnes.
- Les paramédics respectent le droit des personnes à prendre des décisions fondées sur un consentement éclairé et volontaire.
- Les paramédics respectent et défendent les droits, les valeurs et les croyances de tous tout en fournissant des services justes et équitables.
- Les paramédics font preuve de patience, de compassion et de respect dans toutes leurs interactions.
- Les paramédics défendent les intérêts supérieurs de la personne, en agissant de manière à garantir une pratique empreinte de compassion, sûre et digne.

Valoriser et respecter les relations avec les autres

- Les paramédics communiquent de manière respectueuse avec les autres lorsqu'ils établissent une compréhension commune, quel que soit le moyen de communication utilisé.
- Les paramédics entretiennent des relations appropriées en collaborant avec les autres, en respectant les limites professionnelles et en tenant compte des dynamiques de pouvoir inhérentes.

Donner la priorité à la sécurité des personnes

- Les paramédics assurent la sécurité physique et psychologique des personnes en préservant la dignité, la sécurité et la vie privée des patients, en agissant dans le cadre de leur champ de pratique et en réduisant les risques.
- Les paramédics défendent les valeurs et les principes de réconciliation et reconnaissent les visions du monde autochtones dans leur pratique.
- Les paramédics garantissent une pratique culturellement compétente et sûre, tout en identifiant et en s'attaquant aux effets persistants du racisme systémique, de l'oppression et de la discrimination.

Valoriser son bien-être et celui d'autres membres de l'équipe

- Les paramédics défendent leur santé et leur bien-être ainsi que ceux des autres membres de l'équipe.
- Les paramédics s'efforcent de développer leur conscience de soi de façon continue et intègrent l'introspection pour guider leur pratique éthique et leur bien-être personnel.

Préserver l'intégrité dans la pratique professionnelle

- Les paramédics font preuve de responsabilité personnelle dans leur comportement professionnel en faisant preuve d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité et de respect.
- Les paramédics préservent la confidentialité et la vie privée des informations qui leur sont communiquées.
- Les paramédics défendent des opportunités justes et équitables pour tous afin de réussir au sein de la profession.
- Les paramédics font des choix judicieux lorsqu'ils gèrent des situations difficiles sur le plan éthique.
- Les paramédics identifient les conflits d'intérêts potentiels et veillent à ce que leurs convictions personnelles n'influencent pas leur pratique.
- Les paramédics divulguent des informations confidentielles avec un consentement valide, conformément à la législation applicable ou sans consentement lorsque la loi ou une ordonnance du tribunal ou lorsque la législation le permet.
- Les paramédics suivent une formation professionnelle continue afin de garantir une pratique professionnelle compétente.

RAPPORT ANNUEL 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 31-12-25)

Exécutif



Président

Eric Grant
St. Stephen, N-B
Mandat: octobre 2025-2027



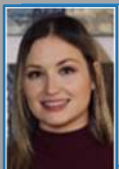
Président sortant

Phil Comeau
Saint John, NB
Mandat: Siège jusqu'à ce qu'un
nouveau président soit élu



Vice-Président

Jordon Baker
Grand Falls, N-B
Mandat: octobre 2024-2026



Trésorier

Courtney Fillmore
Rothesay, N-B
Mandat: octobre 2025-2027



Secrétaire

Gene Boles
Quispamsis, N-B
Mandat: octobre 2024-2026



Chapter 1

Ricky Babineau
Riverview, NB
Term: October 2024-2026



Chapter 2

Eric Grant
St. Stephen, NB
Term: October 2024-2026



Chapter 3

Michael Killcollins
Beachwood, NB
Term: October 2025-2027



Chapter 4

Joey Hache
Shippagan, NB
Term: October 2024-2026



Chapter 1

Nicholas Roy
Cocagne, NB
Term: October 2025-2027



Chapter 2

Justin Clark
Hampton, NB
Term: October 2025-2027



Chapter 3

Andrew Trecartin
New Maryland, NB
Term: October 2025-2027



Chapter 4

Jordon Baker
Grand Falls, NB
Term: October 2025-2027



Représentante du public

Margaret Dukes
Moncton, N-B
Mandat: décembre 2024-2026



Représentante du public

Jasmine Murchinsan-Perley
Burton, N-B
Mandat: sep 2025-2027

RAPPORT ANNUEL 2025

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous,

C'est un immense honneur pour moi d'occuper le poste de président de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre confiance et votre soutien alors que nous continuons à faire progresser la profession. Je tiens également à remercier notre président sortant, M. Phil Comeau, pour ses nombreuses années de leadership et de conseils, alors qu'il prend désormais les fonctions de président sortant au sein de notre comité exécutif.

L'Association vient de clore ce que je considère comme une année mémorable pour l'organisation et la profession. Voici quelques faits marquants :

- Le champ d'activité a été élargi.
- Les paramédics travaillent désormais en première ligne dans les urgences et les cliniques de la province.
- Le nouveau Cadre national de compétences pour les paramédics a été adopté.
- Les normes en matière de programmes de formation en paramédecine ont été établies et renforcent la qualité de l'enseignement et les normes de formation.
- Parallèlement à notre assemblée générale annuelle, l'Association a coorganisé avec Ambulance Nouveau-Brunswick ce que je considère comme l'un des meilleurs symposiums auxquels j'ai assisté.

Nous nous réjouissons à l'idée des nombreuses opportunités passionnantes et stimulantes qui s'offrent aux paramédics. Je suis très enthousiaste à l'idée de ce que les prochaines années nous réservent pour faire progresser la profession.

J'espère que vous trouverez ce rapport instructif. Merci de l'intérêt que vous portez à la profession de paramédic.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués,

Eric Grant, Président de l'APNB

RAPPORT ANNUEL 2025

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est toujours avec un immense plaisir que je vous présente le rapport sur les travaux de l'Association en matière de pratiques réglementaires et ses réalisations pour l'année 2025.

À propos de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (APNB)

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (APNB) est l'organisme de réglementation chargé de réglementer la profession de paramédic au Nouveau-Brunswick. L'APNB remplit ce mandat depuis 2008 et agit dans l'intérêt public.

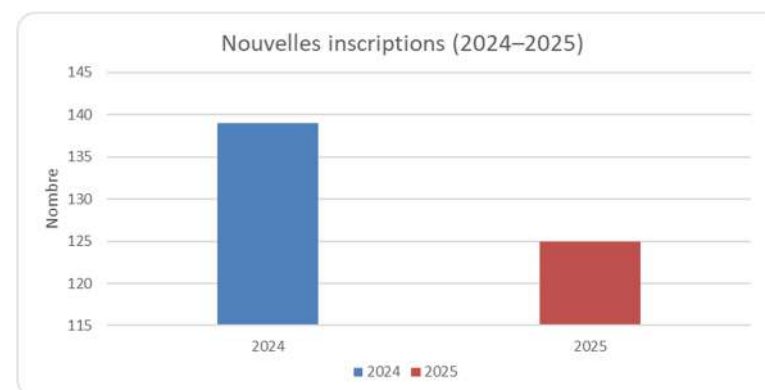
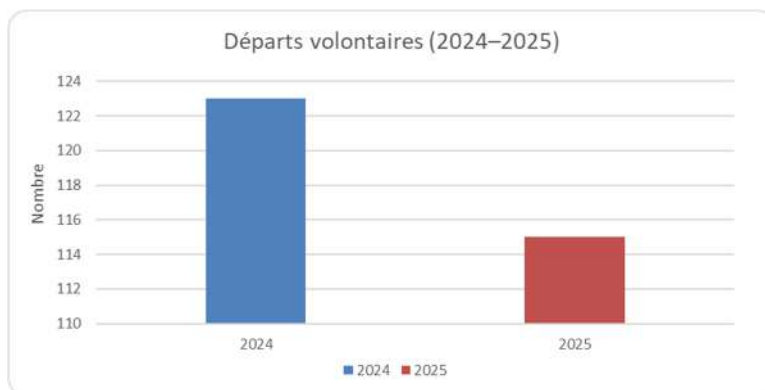
Les responsabilités de l'APNB comprennent l'enregistrement et l'octroi de permis d'exercice, l'établissement et l'application de normes de pratique, la surveillance continue des compétences, l'approbation des programmes de formation, ainsi que l'enquête et le règlement des plaintes et des questions de déontologie professionnelle.

Aperçu de la main-d'œuvre

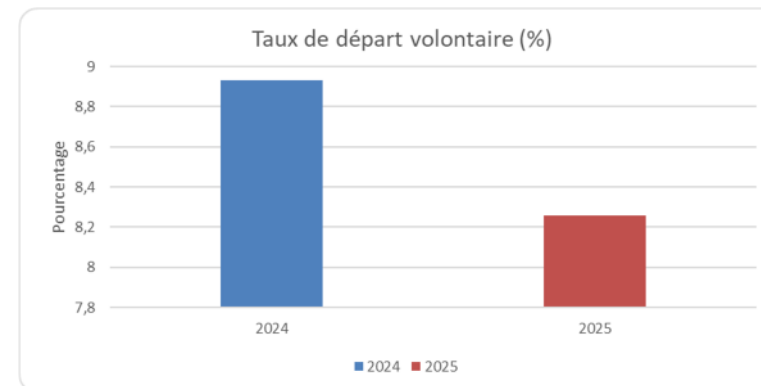
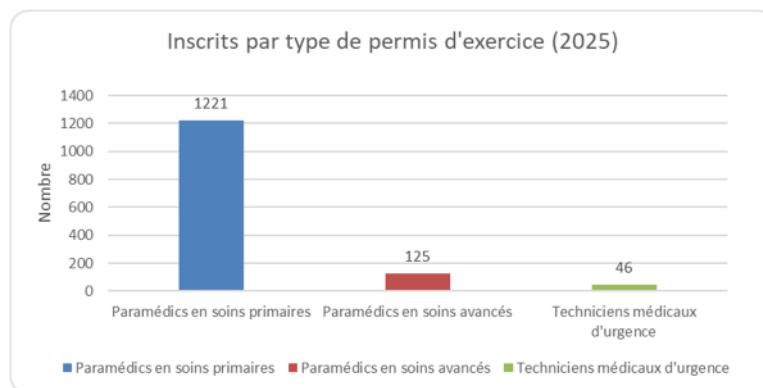
En 2025, l'APNB réglementait 1 392 praticiens, soit une augmentation par rapport aux 1 377 praticiens réglementés en 2024, ce qui représente une croissance annuelle d'environ 1,1 %. Au cours de l'année, 125 nouveaux praticiens se sont inscrits à la profession, tandis que 115 praticiens l'ont quittée, ce qui se traduit par une augmentation nette de 10 inscrits.

En 2025, le taux de départ volontaire correspond à 8,3 %, ce qui représente une légère amélioration par rapport aux 8,9 % enregistrés en 2024. L'âge médian de la main-d'œuvre réglementée était de 37,16 ans, ce qui indique une main-d'œuvre en généralement en milieu de carrière.

Tendances et données démographiques relatives à la main-d'œuvre



RAPPORT ANNUEL 2025



Principales réalisations en matière de réglementation en 2025

- Adoption du Cadre national de compétences pour les paramédics (CNCP) pour orienter la formation des paramédics afin qu'elle soit cohérente et axée sur les résultats.
- Approbation de la mise en place d'un registre des étudiants pour renforcer la surveillance réglementaire des apprenants.
- Adoption du programme d'approbation des programmes de formation des paramédics du Nouveau-Brunswick et de la Norme en matière de programme de formation en paramédecine.
- Simplification des voies d'accès à l'autorisation d'exercer pour les professionnels de la santé formés à l'étranger, en collaboration avec les employeurs et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, avec le traitement de 30 demandes.
- Poursuite de la collaboration avec des partenaires internationaux dans le domaine de l'éducation afin d'étudier les possibilités d'harmonisation et de reconnaissance mutuelle.

Perspectives

L'APNB continuera d'assurer une veille des tendances en matière de main-d'œuvre, des activités d'inscription et de l'attrition afin de soutenir une réglementation efficace et d'assurer la protection du public. Les priorités actuelles comprennent le maintien de cadres solides en matière d'éducation et de compétences, la mise en œuvre de processus permettant l'octroi de permis d'exercice de façon équitable et efficace, et la collaboration avec les partenaires du système de santé afin de répondre aux nouveaux défis liés à la main-d'œuvre.

Chris Hood

Directeur exécutif / registraire

Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (APNB)

RAPPORT ANNUEL 2025

MESSAGE DES REPRÉSENTANTES DU PUBLIC

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (APNB) régit la profession des paramédics afin d'assurer la sécurité des soins aux patients dans le milieu préhospitalier. Dans le cadre de ses obligations envers les patients, l'APNB assure la représentation du public au sein de son conseil d'administration (le « conseil ») et de son comité des plaintes.

Le rôle des représentants du public au conseil d'administration est de refléter le point de vue des patients et de veiller à ce que les décisions soient prises dans l'intérêt du public. La procédure de plainte de l'APNB permet aux membres du public de déposer des plaintes officielles lorsqu'ils estiment que les soins paramédicaux n'ont pas respecté les normes de pratique établies.

En 2025, le Conseil a continué à promouvoir des pratiques paramédicales sûres et efficaces dans l'intérêt du public. Plus précisément, le conseil :

- a approuvé le Cadre national de compétences pour les paramédics comme exigence de compétence de base de l'APNB ;
- a approuvé la Norme en matière de programme de formation en paramédecine afin s'assurer que les candidats à la profession répondent aux exigences éducatives et réglementaires de la pratique;
- a mis en place un nouveau registre des étudiants en paramédecine afin de clarifier les normes relatives au préceptorat des étudiants et de permettre l'admission plus rapide des candidats à la profession au sein de l'APNB ;
- a examiné les tendances en matière de pratique paramédicale, tant à l'échelle nationale qu'internationale, et a approuvé des modifications au champ d'exercices des paramédics du Nouveau-Brunswick afin d'élargir leur rôle dans les milieux préhospitaliers et de soins primaires ;
- évalué les titres de compétences des paramédics formés à l'étranger afin de déterminer leur admissibilité à l'inscription auprès de l'APNB ;
- collaboré avec les parties prenantes pour traiter les problèmes de retards dans le déchargement des urgences ;
- collaboré avec le gouvernement et d'autres professions paramédicales afin de promouvoir une approche plus intégrée des soins aux patients ;
- a continué de collaborer avec d'autres organisations paramédicales au Canada en vue d'adopter une approche pancanadienne de la pratique paramédicale ; et
- a continué de superviser le processus de traitement des plaintes et de discipline afin de garantir que les violations des normes établies en matière de pratique paramédicale soient traitées dans l'intérêt des soins aux patients.

Tout au long de l'année, nous avons représenté le point de vue du public dans l'ensemble des discussions du conseil d'administration et nous avons formulé des recommandations, au besoin, pour promouvoir la sécurité des patients et l'imputabilité envers la population. Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de servir l'intérêt public dans le cadre de ce rôle.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Margaret Dukes, représentante du public

Jasmine Murchinson-Perley, représentant du public

RAPPORT ANNUEL 2025

ÉTATS FINANCIERS

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux: Administrateurs de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick

J'ai examiné les états financiers ci-joints de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick composés du bilan au 31 décembre 2024, des états des résultats des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette même date ainsi qu'un sommaire des pratiques comptables significatives et autres informations pertinentes.

Responsabilité de la direction par rapport aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et la présentation d'états financiers représentatifs conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif canadiens et de la mise en œuvre des contrôles internes qu'elle juge nécessaire afin de permettre la préparation d'états financiers exempts d'écarts matériels découlant de fraude ou d'erreur.

Responsabilité du professionnel

Ma responsabilité consiste à émettre une conclusion quant aux états financiers ci-joints à la suite de mon examen. Mon examen s'est effectué conformément à la Norme canadienne de missions d'examen qui exigent de se soumettre à l'ensemble des principes éthiques pertinents.

L'examen des états financiers selon la Norme canadienne de missions d'examen est une mission d'assurance limitée. Le professionnel applique des procédures qui consistent principalement à questionner de façon appropriée la direction et autres personnes au sein de l'organisation, d'appliquer des processus analytiques et d'évaluer les éléments justificatifs obtenus.

Les processus appliqués dans le cadre d'une mission d'examen sont significativement moins robustes et diffèrent en nature de celles qui sont prescrites dans le cadre d'un audit des états financiers conformément aux Normes canadiennes d'audit. Par conséquent, je n'exprime aucune opinion sur les états financiers ci-joints.

À la suite de mon examen, rien ne me permet de croire que les états financiers ci-joints ne représentent pas fidèlement la situation financière de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2024 en se basant sur les seuils de signification établis et les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à cette même date conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

L'ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN ET ÉTATS FINANCIERS*

31 DÉCEMBRE 2024

*Note: La traduction du Rapport de mission d'examen des états financiers est fournie à titre indicatif. La version originale en anglais demeure le seul document officiel. Les signatures seront apposées uniquement sur le document officiel.

Afin de conserver le format des états financiers, les chiffres ont maintenu leur présentation en anglais

Saint-Jean, N.-B.
9 Sep 2025

Comptable professionnel agréé
Comptable public agréé

RAPPORT ANNUEL 2025

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIFS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Courant		
Encaisse	\$440,859	\$420,560
Accounts receivable	3,284	3,284
Charges payées d'avance	<u>2,484</u>	<u>2,483</u>
	446,627	426,347
Immobilisations (note 3)	<u>601,313</u>	<u>626,240</u>
	<u>\$1,047,940</u>	<u>\$ 1,052,567</u>

PASSIFS

Courant		
Dette d'exploitation et passifs cumulés	\$ 12,666	\$ 21,745
Produits constatés d'avance	487,887	487,021
Situation actuelle de la dette à long terme	<u>6,909</u>	<u>6,083</u>
	<u>507,462</u>	<u>514,849</u>
La dette à long terme		
Brunswick Credit Union (note 7)	63,286	70,261

SURPLUS CUMULÉS

Surplus cumulés	<u>477,191</u>	<u>467,457</u>
	<u>\$1,047,940</u>	<u>\$1,052,567</u>

ADOPTÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____ Administrateur
_____ Administrateur

Non audité

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PRODUITS		
Cotisations des membres	\$580,652	\$547,368
Autres	<u>233,475</u>	<u>304,350</u>
	<u>814,127</u>	<u>851,718</u>
CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais d'examen	31,365	20,732
Sous-traiter	43,944	65,358
Frais bancaires	4,744	
Conseil d'administration et sections (tableau 1)	43,018	46,314
Dépenses de fonction	14,935	16,927
Frais de bureau (tableau 1)	94,473	78,645
Amortissement	24,927	24,381
Divers	15,211	- 1,297
Services de traduction	8,490	2,350
Honoraires juridiques	130,315	153,144
Comptabilité	6,175	7,852
Droits et cotisations	20,615	25,481
Assurance responsabilité des administrateurs	2,860	2,860
TVH non remboursable	41,298	37,734
Salaires et avantages sociaux	196,274	214,547
AGA et frais de rencontre	36,867	25,297
Frais des comités (tableau 1)	57,110	38,786
Intérêts sur dette à long terme	4,797	3,501
Taxes foncières	26,352	22,408
Bourses	<u>9,623</u>	<u>1,000</u>
	<u>804,393</u>	<u>800,263</u>
Excédent des produits sur les charges - (Charges sur produits)	9,734	51,455
Surplus cumulés, début de l'exercice	<u>467,457</u>	<u>416,002</u>
Surplus cumulés, fin de l'exercice	<u>\$477,191</u>	<u>\$467,457</u>

Non audité

RAPPORT ANNUEL 2025

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Rentrées (sorties) de trésorerie liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent des produits sur les charges - (charges sur produits)	\$9,734	\$51,455)
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	<u>24,927</u>	<u>24,318</u>
	34,661	75,836
Variation des éléments hors caisse du fonds d'exploitation		
Charges payées d'avance	(1)	697
Créditeurs et charges à payer	(9,079)	(8,082)
Produits différés	<u>866</u>	<u>(4,214)</u>
	26,447	80,401
Achat d'un bâtiment		(259,025)
Financement		
Produit de l'hypothèque (remboursement)	(6,148)	76,344-
Flux net de trésorerie	20,299	(102,280)
Position de trésorerie, début de l'exercice	<u>420,560</u>	<u>522,840</u>
Position de trésorerie, fin de l'exercice	<u>\$440,859</u>	<u>\$420,560</u>

Non audité

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DES FRAIS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<u>TABLEAU 1</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Conseil d'administration et sections		
Déplacement	\$13,933	\$17,153
Repas	4,060	4,862
Autres	2,025	6,862
Substituts salariaux	14,000	17,437
	<u>\$34,018</u>	<u>\$46,314</u>
Frais de bureau		
Frais de poste et publications	\$1,662	\$3,194
Coût des loyers et de l'occupation	20,189	15,201
Télécommunications	5,761	7,164
Assurances	7,299	1,737
Fournitures	6,177	8,198
Location d'équipements	4,324	4,600
Dons et commandites	2,600	1,000
Logiciels et matériel informatique	<u>46,461</u>	<u>37,551</u>
	<u>\$94,473</u>	<u>\$78,645</u>
Comités		
Discipline et aptitude à exercer	\$7,601	\$5,025
Formation	-	1,835
Honneurs et des prix	2,588	2,295
Relations publiques	<u>46,921</u>	<u>29,631</u>
	<u>\$38,786</u>	<u>\$38,786</u>

Non audité

RAPPORT ANNUEL 2025

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

1. Mission de l'organisation

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick est un organisme à but non lucratif qui a pour objectif de promouvoir les soins préhospitaliers en tant que profession, promouvoir les intérêts des professionnels de soins paramédicaux au Nouveau-Brunswick et de se conformer à la Loi sur les travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick de façon à protéger la profession de la paramédecine et le public desservi. L'Association encourage et facilite également la communication, la formation et la coopération entre les professionnels de la paramédecine au Nouveau-Brunswick et promeut la communication et la coopération auprès de groupes similaires ayant un intérêt pour la paramédecine. La mission de l'Association est d'établir et de promouvoir les plus hautes normes éthiques, éducatives et cliniques pour tous les travailleurs paramédicaux.

2. Pratiques comptables significatives

a) Méthode de comptabilité

L'organisation a préparé ses états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif canadiens.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant en utilisant les taux annuels suivants :

Meubles et équipements	20%
Ordinateurs	30%
Immeuble	4%

c) Comptabilisation des produits

L'organisation comptabilise ses produits selon une méthode différée. Cela implique que l'utilisation au cours d'un exercice futur de l'excédent des revenus sur les dépenses d'un exercice particulier n'est pas restreinte.

Les cotisations des membres s'appliquent à l'année calendrier, soit de janvier à décembre. L'Association comptabilise ces produits selon une méthode différée pour les cotisations perçues jusqu'à l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations payées en retard sont comptabilisées dans l'exercice où elles sont reçues.

Non audité

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

2. Pratiques comptables significatives (...)

d) Impôt sur le revenu

L'organisation est un organisme à but non lucratif enregistré et est donc exempté de l'impôt selon l'article 149, alinéa 1 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

e) Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux Principes comptables généralement acceptés obligent la direction à recourir à des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur la valeur des actifs et des passifs et autres montants qui apparaissent dans les états financiers et les notes afférentes. Les résultats pourraient diverger de ces hypothèses.

3. Immobilisations

		2024		2023	
	Coût	Amortissement Cumulé	Solde	Solde	
Terrain	\$ 75,000	\$ -	\$ 75,000	\$ 75,000	
Immeuble	4% 705,500	182,148	523,352	545,941	
Meubles et équipements	20% 59,339	56,530	2,809	3,511	
Ordinateurs	30% 38,228	36,976	1,252	1,788	
	<u>\$878,067</u>	<u>276,754</u>	<u>\$601,313</u>	<u>\$626,240</u>	

4a. Instruments financiers

- La trésorerie et les équivalents sont classés comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ils sont mesurés à la juste valeur et tout bien ou perte découlant de leur disposition est comptabilisé dans le résultat net à ce moment;
- Les comptes débiteurs sont classés en tant que « Prêts et créances » et sont comptabilisés au prix coûtant ce qui correspond à leur juste valeur marchande au moment de la comptabilisation initiale. Subséquemment, ces comptes sont comptabilisés selon au coût après amortissement de la prime ce qui correspond habituellement à la valeur des comptes client moins les provisions pour créances douteuses; et
- Les dettes d'exploitation représentent des charges à payer et sont classées comme « Autres passifs financiers ». Initialement, ils sont comptabilisés à leur juste valeur et tous les gains ou pertes reconnues subséquemment sont comptabilisés à la fin de chaque exercice dans les résultats. Non audité

RAPPORT ANNUEL 2025

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

4b. Gestion des risques financiers

Le conseil d'administration est responsable de la définition des objectifs et de l'application des politiques en matière de gestion des risques financiers.

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit résulte de l'incertitude quant à la possibilité ou la volonté des contreparties de remplir leurs obligations financières. L'Association reçoit des produits de ses membres sous forme de cotisations. L'Association mitige le risque de crédit en comptabilisant seulement les cotisations au moment de la réception.

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité représente le risque que l'Association ne puisse pas générer suffisamment d'encaisses pour remplir ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Les dettes d'exploitation de l'Association se chiffrent à \$97,316. La capacité de remplir ces obligations dépend de l'habileté de l'Association de générer suffisamment de fonds par la perception de cotisations auprès des membres et autres sources de revenus. Ce risque est mitigé par la mise en œuvre d'un processus de planification budgétaire annuel sous la gouverne du conseil d'administration.

5. Transactions visant les apparentés

Les apparentés de l'Association représentent les postes clés au sein de la direction et les personnes exerçant une autorité ou étant responsables de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de l'Association incluant le conseil d'administration et la direction. Sauf indication contraire, les transactions visant des apparentés ne sont pas sujettes à des modalités ou des conditions particulières. Les soldes existants sont payés à même l'encaisse.

Les membres du conseil d'administration ont droit au remboursement des frais encourus dans le cadre de l'exercice de leur fonction au nom de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick.

Le conseil, en concordance aux les standards dans le domaine des organismes de réglementation en santé, établit annuellement de taux de l'indemnité de kilométrage pouvant être réclamé.

Le taux applicable à toute autre dépense de fonction remboursable soit la formation, les substituts salariaux pour les administrateurs ayant subi des pertes salariales dans le cadre de l'exercice de leur fonction au nom de l'Association et tous autres frais de transport ou allocation de repas sera adopté par résolution du conseil d'administration.

Non audité

5. Transaction visant les apparentés (...)

Le tableau comparatif des transactions est présenté au Tableau 1 de l'État des frais.

Les frais de fonction du directeur exécutif sont remboursés selon la politique adoptée par le conseil d'administration. La rémunération du directeur exécutif s'effectue selon le contrat de travail signé par le conseil d'administration.

6. Honoraires juridiques

L'Association a recours à des conseillers juridiques principalement dans le cadre de ses travaux visant la discipline et l'aptitude à exercer. Bien que ce poste budgétaire fasse partie intégrante de la planification budgétaire annuelle, les coûts réels sont fonction de la quantité et de la complexité des cas rendant ainsi l'estimation des frais associés difficiles. Les observations permettent de conclure que la quantité et la complexité semblent être de nature cyclique et que les écarts budgétaires s'estompent sur un horizon de plusieurs années.

Non audité

RAPPORT ANNUEL 2025

RAPPORTS DES COMITÉS

Administration and Finances

- Trésorière (Présidence) - Courtney Fillmore
- Président - Eric Grant
- Président sortant - Phil Comeau
- Auditeur - William Marr
- D.G. / Registraire - Chris Hood

Relations publiques

- Présidence - Courtney Fillmore
- Phil Comeau
- Andrew Trecartin
- Eric Grant
- Chris Hood

Législation

- Vice-président (Présidence) - Jordon Baker
- Margaret Dukes
- Gene Boles
- Phil Comeau

Comités statutaires (au 31-12-25)

Plaintes

- Membres désignés de l'Association
- Représentants du public

Discipline

- Membres désignés de l'Association
- Représentant du public

Comités ad hoc (au 31-12-25)

Honneurs et prix

- Présidence - Gene Boles
- Conseil d'administration - Michael Killcollins
- Paramédics - David Trafford
- Medavie Health - Robin O'Hara
- Employeurs privés - Chris Wall
- D.G. / Registraire - Chris Hood

Procédure de réinscription

- Présidence - Phil Comeau
- Vicki Tozer
- Courtney Fillmore
- Jordon Baker
- Curtis McIntyre
- Chris Hood

RAPPORT ANNUEL 2025

Comité de l'administration et des finances

(Rapport sur l'exercice financier 2024)

Tout au long de l'année 2024, l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick est restée financièrement stable tout en continuant à assumer ses responsabilités opérationnelles, réglementaires et de défense des intérêts. Le conseil d'administration et le comité des finances ont continué à se concentrer sur une gestion financière responsable et à veiller à ce que l'Association soit en mesure de faire face à ses obligations prévues et imprévues.

Les états financiers de 2024 reflètent une exploitation stable, avec des engagements financiers respectés et des réserves appropriées maintenues. Les dépenses ont été étroitement surveillées, en particulier dans des domaines essentiels tels que la gouvernance, les fonctions réglementaires, la défense des intérêts et les obligations légales. Comme de nombreuses organisations, l'APNB continue de faire face à une augmentation de ses coûts d'exploitation, notamment en matière de services juridiques et professionnels.

En réponse aux pressions financières identifiées au cours de l'exercice 2024, le conseil d'administration a approuvé une augmentation modeste des cotisations annuelles, qui passeront de 410 \$ à 430 \$ à compter de 2025. Cette décision a été prise après un examen minutieux des dépenses prévues et de la viabilité à long terme, et a été jugée nécessaire pour maintenir la stabilité financière tout en continuant à soutenir les membres et à remplir les responsabilités réglementaires.

Dans le cadre de sa planification financière continue, l'APNB a continué à tirer parti de sa propriété du 300 Main Street comme stratégie à long terme pour aider à compenser les coûts d'exploitation et soutenir la viabilité financière.

Le conseil d'administration et le comité des finances restent attachés à la transparence et à l'utilisation efficace des fonds des membres, le maintien de réserves appropriées restant une priorité.

Dans l'ensemble, l'APNB demeure dans une situation financière solide et est bien placée pour continuer à soutenir ses membres et à faire progresser la profession.

Les états financiers détaillés pour l'exercice 2024 sont fournis séparément et peuvent être consultés.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Courtney Fillmore, Trésorière

RAPPORT ANNUEL 2025

Comité des relations publiques

Les efforts déployés en 2025 en matière de relations publiques se sont concentrés sur les représentations auprès du gouvernement, le rayonnement de la profession et la promotion du rôle des paramédics au sein du système de santé du Nouveau-Brunswick.

En mai 2025, l'APNB a participé à la Journée de sensibilisation annuelle, au cours de laquelle nous avons rencontré des représentants du gouvernement afin de promouvoir l'amélioration des services pour les patients, le renforcement du système de santé par des gains en efficacité et par la multiplication des rôles que peuvent jouer les paramédics tout au long du continuum de soins. L'APNB milite en faveur de rôles dans des milieux de pratique non traditionnels pour les paramédics et de l'orientation de patient vers des lieux de destination autres qu'en centre hospitalier. Des événements comme ceux-ci servent à renforcer que plus que jamais, les paramédics constituent une ressource essentielle et sous-exploitée du système de santé provincial.

Une étape importante a été franchie en juin 2025, lorsque la motion soutenant l'accès des paramédics aux thrombolytiques a été approuvée et entérinée par le gouvernement. Il s'agit d'une étape significative pour l'APNB et, surtout, pour les patients du Nouveau-Brunswick. L'APNB attend maintenant avec impatience sa mise en œuvre et ses retombées sur la qualité des soins cardiaques dans toute la province.

Grâce aux efforts de relations publiques, le Symposium annuel des paramédics qui s'est tenu en octobre 2025 a été co-organisé pour la première fois avec Ambulance Nouveau-Brunswick et a entraîné une augmentation d'environ 40 % du nombre de participants. Les sessions éducatives ont porté sur la résilience des paramédics, la réponse tactique aux incidents, l'intégration des paramédics dans les services d'urgence et les approches innovantes en matière de formation continue qui améliorent l'accessibilité et l'engagement.

L'engagement international a été un nouveau domaine d'intérêt en 2025. L'APNB a participé à des discussions avec des partenaires au Kenya afin d'explorer les possibilités liées au développement et la mobilité de la main-d'œuvre, à la formation et au développement durable de la profession et du système paramédical. Ces efforts contribuent à positionner l'APNB comme leader incontournable dans le développement progressif des services paramédicaux, tant au niveau national qu'international.

Dans l'ensemble, 2025 a été une année de progrès significatifs en matière de relations publiques et de défense des intérêts de l'APNB. L'accès aux thrombolytiques constitue une réalisation déterminante, tandis que l'engagement continu avec le gouvernement et les partenaires renforce le rôle de l'APNB en tant que voix crédible et avant-gardiste en paramédecine et en politique de santé.



Courtney Fillmore
Présidente des relations publiques, Trésorière de l'APNB

RAPPORT ANNUEL 2025

Comité de discipline et de l'aptitude à exercer

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (APNB) poursuit son mandat de protection du public en veillant à ce que tous les paramédics inscrits exercent leur profession de manière sécuritaire, éthique et compétente. Entre octobre 2024 et septembre 2025, l'APNB a reçu huit nouvelles plaintes visant 14 paramédics. Toutes les plaintes reçues au cours de cette période portaient sur des allégations de faute professionnelle ; aucune ne portait sur des infractions criminelles, de l'incompétence ou de la malhonnêteté. Les plaintes provenaient de diverses sources, dont cinq du grand public, deux d'employeurs et une d'un membre de la profession, ce qui reflète la diversité des voies par lesquelles des préoccupations d'ordre réglementaire peuvent être soulevées.

Au cours de l'année, plusieurs dossiers ont suivi leur cours dans le cadre de la procédure réglementaire. Le Comité des plaintes a rejeté trois plaintes, chacune accompagnée de recommandations visant à améliorer les pratiques, et a prononcé une suspension provisoire lorsque cela s'est avéré nécessaire pour protéger le public. Les affaires renvoyées devant les comités de discipline et d'aptitude à l'exercice de la profession ont donné lieu à diverses sanctions, notamment trois réprimandes, trois amendes et condamnations aux dépens, trois conditions imposées à l'inscription, ainsi qu'un retrait de permis d'exercice ou une démission. Au total, 10 500 dollars de pénalités et de frais ont été ordonnés. À la fin de la période couverte par le rapport, dix plaintes étaient toujours en cours, dont deux dossiers en attente.

Les processus réglementaires se complexifient et les frais juridiques et d'enquête liés aux dossiers de plainte continuent aussi d'augmenter. Pour la période de référence 2024-2025, le coût moyen par dossier s'élevait à 5 345 \$ et certains dossiers individuels dépassent 20 000 \$ en frais juridiques et de procédure. Si ces coûts reflètent le sérieux avec lequel l'APNB aborde les questions de traitement équitable et de protection du public, ils représentent une tendance qui nécessitera un suivi attentif dans les années à venir, à mesure que l'environnement réglementaire évolue.

Cette année a également été marquée par une amélioration importante de la gouvernance du cadre de conduite et de compétence de l'APNB. Sur recommandation du conseiller juridique, le conseil d'administration de l'APNB a approuvé une amélioration structurelle des deux comités chargés du traitement des plaintes : le Comité des plaintes et les Comités de discipline et d'aptitude à l'exercice de la profession. Chaque comité comprendra désormais des présidents et des coprésidents désignés pour un mandat de deux ans, un changement visant à renforcer la continuité du leadership, à améliorer la cohérence des procédures et à aligner les processus réglementaires de l'APNB sur les meilleures pratiques émergentes parmi les organismes de réglementation des professions de la santé au Canada. Ces changements favoriseront un processus de traitement des plaintes moderne, transparent et responsable, tout en assurant la protection continue du public et l'intégrité de la profession de paramédic au Nouveau-Brunswick.

Derek Cassista, Registraire adjoint

RAPPORT ANNUEL 2025

Comité de la législation et des politiques

L'année 2025 a été marquée par plusieurs changements législatifs et stratégiques concernant les règlements administratifs et opérationnels de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (APNB). Nous avons procédé à des révisions des règlements administratifs, apporté des modifications au processus d'approbation des programmes de formation, adopté un nouveau cadre pour les programmes de formation ainsi qu'un nouveau code de déontologie pour les paramédics.

Les révisions des règlements administratifs ont été nécessaires pour permettre à l'APNB d'établir un nouveau processus d'approbation des programmes de formation pour les institutions qui forment les paramédics du Nouveau-Brunswick, de mettre en place un registre des étudiants et de mettre à jour les règlements administratifs en appliquant un vocabulaire moderne et adapté, c'est-à-dire le passage de « il/elle » à « iel ».

Le nouveau processus d'approbation des programmes de formation s'appuie sur la Norme en matière de programmes de formation en paramédecine de l'APNB. Ce processus permet d'assurer que l'ensemble des institutions de la province respectent les cadres de compétence établis par l'APNB. Au Nouveau-Brunswick les standards en matière de paramédecine sont parmi les plus exigeants, mais l'ancien processus d'accréditation ne garantissait pas le respect des normes établies dans la province.

Le Cadre national de compétences pour les paramédics (CNCP) a été adopté par le conseil d'administration afin d'établir les seuils requis pour les programmes de formation paramédics du Nouveau-Brunswick. Il a été élaboré par la communauté nationale des paramédics et le Groupe CSA (Association canadienne de normalisation). Ce dernier intègre de nombreux changements qui ont eu lieu et qui se produisent auxquels sont confrontés paramédics dans les divers rôles qu'ils occupent dans le cadre du service à la population. Dorénavant, le cadre intègre également des éléments essentiels tels que les appels à l'action du CVR, les soins tenant compte des traumatismes et les déterminants sociaux de la santé. Ces éléments sont soigneusement pris en compte tout en y accordant une précision suffisante pour garantir que les paramédics pourront continuer à fournir des soins adaptés et sûrs avec l'évolution de la profession et la multiplication des milieux de pratique.

Le nouveau code de déontologie rédigé par le Dr Alan Batt s'appuie sur le code précédent tout en élargissant son champ d'application au-delà des soins directs aux patients afin de guider de manière cohérente la conduite dans les domaines de l'administration, de l'éducation, de la recherche et du leadership. Le nouveau code modernise notre cadre éthique, l'harmonise avec le CNCP et fournit des orientations claires aux membres inscrits et aux comités.

Soumis respectueusement,

Comité de la législation et des politiques

RAPPORT ANNUEL 2025

Comité des honneurs et prix

Le comité des honneurs et des prix de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (APNB) a pour mission de veiller à ce que la contribution à la prestation de soins paramédicaux et à la santé des citoyens et des visiteurs de notre province de tous les membres soit reconnue. Il gère également la distribution de subventions et de bourses pour la formation des membres actuels et futurs de l'équipe de soignante. Pour ce faire, le comité est composé de représentants du conseil d'administration de l'APNB, de membres, d'employeurs et du public.

Les prix que nous administrons à l'échelle provinciale sont les suivants : la Médaille pour services distingués en soins médicaux d'urgence, la Médaille de longs états de service de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick, le Prix de la contribution à la paramédecine et le Prix de la contribution à la communauté. Nous offrons cinq bourses d'études en soins de santé, 10 subventions pour la formation continue et trois subventions pour participer à une conférence canadienne sur les SMU.

La Médaille pour services distingués en soins médicaux d'urgence est un prix national administré par la Direction de la Chancellerie des distinctions honorifiques du Secrétariat du Bureau du Secrétaire du Gouverneur général et tient compte des recommandations des comités provinciaux. Les médailles pour services distingués reconnaissent les personnes qui exercent des professions à risque élevé et qui se sont consacrées à la préservation de la sécurité publique du Canada par un service long et exceptionnel. Ces prix ont une portée nationale et font partie du système canadien de distinctions honorifiques. Ces médailles et d'autres médailles similaires instituées par la Gouverneure générale sont décernées en reconnaissance des services rendus au pays. En 2025, huit (8) membres ont été récompensés pour leurs services exemplaires, deux (2) pour vingt (20) ans et six (6) pour trente ans. Ils sont répertoriés à la page suivante.

La Médaille de longs états de service de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick est décernée aux membres qui comptent le nombre requis d'années de service actif en tant que paramédic, d'urgence ou non, au Nouveau-Brunswick, qui sont membres de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick, qui n'ont fait l'objet d'aucune mesure réglementaire au cours des deux (2) années précédentes et qui n'ont fait l'objet d'aucune enquête réglementaire. En 2025, cinq (5) membres ont reçu leur barrette de quarante-deux (42) ans, douze (12) leur barrette de trente-deux (32) ans, dix-huit (18) leur barrette de vingt-deux (22) ans et trente-deux (32) leur médaille de longs états de service de douze (12) ans de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick. Les récipiendaires sont énumérés dans les pages suivantes.

Le prix de la contribution à la profession de paramédic vise à reconnaître les membres en règle actuels ou passés de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick pour leurs activités de sensibilisation et de développement de la profession de paramédic ou toute personne, jugée appropriée par le comité des prix et bourses et le conseil d'administration, qui apporte une contribution importante à la profession de paramédic au Nouveau-Brunswick. En 2025, le prix a été remis à l'honorable Brenda Murphy en reconnaissance de son engagement et de son soutien à l'Association, notamment pour avoir garanti l'emplacement du monument dédié aux ambulanciers paramédicaux du Nouveau-Brunswick.

Le prix de la contribution à la communauté reconnaît les membres en règle actuels ou passés de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick pour leurs activités qui soutiennent et améliorent leur communauté.

La bourse d'études en soins de santé est offerte chaque année aux membres et à la leur famille immédiate pour des études à temps plein en paramédecine et, s'il reste des fonds, aux membres qui suivent une formation dans un autre domaine des soins de santé. Le seul lauréat de 2025 est le membre Luke Shaw, qui suit une formation en paramédecine en soins avancés.

Les subventions d'éducation permanente de courte durée encouragent les membres actifs en règle de l'APNB à poursuivre une formation de courte durée en assistant à des cours, des symposiums ou autres séances de formation d'une durée minimale de huit (8) heures et directement liés au champ d'exercice des paramédics. Deux subventions de 100\$ chacune ont été accordées en 2025.

Félicitations à tous les récipiendaires de prix et de subventions et MERCI à tous les membres pour leur service dévoué.



Eugene Boles, présidente

RAPPORT ANNUEL 2025

Récipiendaires 2025



30 Ans

9302 Jacques Charest	4591 Mark Hicks	4142 Serge LeBlanc
3907 Sylvain Lessard	2601 Paul Lirette	2836 Davey MacFawn

Barrettes et médailles pour services distingués



20 Ans

5009 Ryan Dickinson	6019 Michael Kilcollins
---------------------	-------------------------

Reconnaissance pour les longs états de service de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick

42 Ans

3270 Edgar-Raymond Goulette	3502 Reginald Murray
3514 Julie Sullivan	3641 Philip G. Smith
4818 Earl Holmes	

32 Ans

2606 Derek Anderson	2975 Brett Carr	5285 Phil Comeau
2936 Denis Doiron	4214 Lana Hallihan	2541 Bethany A. Hunt
1621 Edward Johnson	4142 Serge J. LeBlanc	2601 Paul Lirette
4094 Gerard Mcken	4303 Conrad Pellerin	2337 Sandra Sawtelle

22 Ans

5956 Tracy Bernatchez	9467 Renee-Danielle Boulay	5020 Marcel Comeau	5921 Matthew Crossman	5340 Stefane Donaldson
5953 Sheri Hersey	4930 Jeremy Langis	4931 Tanya Lapointe	6027 Cameron MacIntosh	5982 Mark MacNair
5763 Armand Martin	5931 Wyatt Morrell	5984 Steven Nicholson	5930 Lisa O'Neill	9635 Jake Richardson
3617 Wesley Schriver	5937 Emily Snell	5968 Kirk Steeves		

RAPPORT ANNUEL 2025

12 Ans

6774 Martin Arseneault	6745 Mario Bertin St-Pierre	6629 Jared Bishop	6785 Joel Chevarie	6700 Melissa Clarke
6319 Joseph Cormier	6757 Ryan Crowell	6795 Carissa Densmore	6759 Zachary Dixon	6747 Jonathan Dube
6786 Joshua Fillmore	6750 Cynthia Fournier	6760 Preston Fram	6762 Stephanie Gervais-Beaupre	6796 Tyler Guitard
6777 Valerie Hall	6234 Jennifer Jennex	6766 Jeffrey-Allan Kinnear	6802 Gilbert Lagace	6748 Martine Laplante
6776 Steve MacDonald	6737 Jean-Sebastien Marquis	6751 Carl Martin	6792 Daniel Matthews	6773 Adrian McIntyre
6780 Seth Morton	6451 Dennis Ouellette	6799 Christopher Phillips	6739 Vanessa Poirier	6769 Ryan Scoville
6781 Matthew Sutherland	6749 Justin Vienneau			

Reconnaissance de la contribution à la paramédecine

Honourable Brenda Murphy



RAPPORT ANNUEL 2025

NOUS JOINDRE

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick

298 rue Main, Fredericton, NB E3A 1C9

Tél: 506-459-2638

Fax: 506-459-6728

Sans frais: 1-888-887-7262

Courrier: info@panb.ca

Web: www.panb.ca/fr

